Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1233

Question présentée par le député : M Pierre Vanek

Date de dépôt : 16 janvier 2020

Question écrite urgente

Autoroute du Chablais : que fait le Conseil d'Etat ?

Chacun·e a pu apprendre par la presse ces jours que l'autoroute du Chablais projetée en France voisine longe le tracé du Léman Express sur une quinzaine de kilomètres et que la Ville de Genève a déposé recours auprès du Conseil d'Etat à Paris pour contester juridiquement l'utilité publique ce cette route.

- Pourquoi le Conseil d'Etat ne s'est-il pas associé à ce recours ?
- Pourquoi le Conseil d'Etat ne considère-t-il pas que l'enquête publique n'a pas pris en compte le fonctionnement du Léman Express et qu'en conséquence cette procédure devrait être considérée comme caduque ?
- Pourquoi le Conseil d'Etat alors qu'il s'associe à l'urgence climatique n'intervient-il pas en ce qui concerne le bois et la zone humide qu'il contient qui seront définitivement détruits par le tracé de cette autoroute, alors que par ailleurs il les défend?
- Pourquoi le Conseil d'Etat ne proteste-t-il pas contre l'impact sur le canton, et notamment sur les petits villages frontaliers, ainsi que sur la ville de Genève qui vont être traversés plus encore qu'aujourd'hui par des automobilistes qui préféreront se mettre au volant de leur voiture pour accéder à notre ville et notre canton plutôt que de choisir le Léman Express ?